

Tandis que le Conseil des Etats se montre favorable au rachat dans le 3^e pilier, cette possibilité fait largement ses preuves dans le 2^e pilier.

Racheter son 2^e pilier est avantageux sur tous les plans



Pasquale Zarra
Directeur PensExpert, Lausanne

Quand je serai grand je serai docteur, pompier, policier, chanteur, etc... Qui, de nos jours, choisit le métier qu'il rêvait de faire étant petit? Si ces projections se réalisaient éventuellement au 20^e siècle, la réalité de 2019 montre que ceux qu'on appelle les Millennials choisissent plutôt d'accumuler les diplômes jusqu'à 30 ans, de découvrir le monde, puis, de moins en moins, certes, de faire des enfants. Entre deux interruptions de carrière, afin de financer leurs choix de vie, ils trouveront un poste rémunérateur dans une banque, une grande société, dans le service public, ou créeront leur start-up.

Vous l'aurez compris, un trentenaire qui mène un tel train de vie, certes caricaturé, se projette difficilement vers sa fin de «carrière». Il aura d'autant plus besoin d'un système de prévoyance adapté pour rattraper le temps «perdu». Heureusement, le régime des trois piliers suisses, malgré les besoins de réforme nécessaires pour financer les retraites à long terme, offre des atouts qui répondent aux aléas de la vie. C'est le cas en particulier du rachat dans le 2^e pilier.

Racheter les aléas de la vie

Si cette notion de rachat est connue, ses avantages restent encore méconnus, de même que les démarches à effectuer. La raison première évidente d'une telle opération est de combler les lacunes de son 2^e pilier en investissant dans sa retraite. Ses atouts sont financiers et fiscaux: il est entièrement déductible du revenu imposable et profite des rendements de placement de l'assuré.

Revenons à notre assuré décrit en introduction. A 40 ans, tout en ayant profité de sa jeunesse, il a su évoluer dans un poste à hautes responsabilités doté d'un haut salaire, par exemple 160'000 francs. Il pourra alors mettre en place un plan de prévoyance cadens (solution

spécifique pour la tranche de revenu supérieure à 127'980 francs) en plus de sa prévoyance de base obligatoire. Plus flexible, ce type de plan offre notamment le libre choix de la stratégie de placement et une plus grande responsabilité individuelle sur ses avoirs. L'analyse de son 2^e pilier montre évidemment des lacunes, qu'il conviendra de combler en définissant une stratégie de rachat, qui tient compte de sa capacité de rachat, de son horizon de temps avant la retraite, de son salaire, du potentiel d'épargne et de l'existence éventuelle d'autres avoirs de prévoyance. Le conseil d'un spécialiste en prévoyance pourrait s'avérer utile dans la démarche. Ce dernier tiendra ainsi compte du fait qu'un intervalle de trois ans au minimum doit être respecté entre un versement au titre de rachat et un retrait, sous peine d'annulation possible de la déduction du rachat par le fisc, rétroactivement. Il permettra également d'ajuster au mieux la stratégie mise en place, lorsque la retraite approche.

Une retraite sur mesure

A 50 ans, notre «Millennial» ayant souhaité voler de ses propres ailes se trouve à la tête de sa PME. En tant qu'associé-propriétaire, il peut être plus ou moins intéressant de se rémunérer en dividendes ou en salaire. Compte tenu des aléas de sa carrière, les possibilités de rachat pèseront dans sa décision. En effet, si les dividendes séduisent souvent pour leurs avantages fiscaux, le plafonnement du salaire implique une réduction des cotisations et donc du capital disponible à la retraite. Dans certains cas, selon la stratégie mise en place, l'âge et les besoins, il demeure souvent plus intéressant pour sa retraite, mais aussi pour sa déclaration fiscale, d'effectuer un rachat dans sa prévoyance plutôt que de baisser son salaire. Les dividendes ne sont en effet que partiellement déductibles d'impôts, en fonction des taux de chaque canton, contrairement aux rachats. Un échelonnement des versements bien définis dans le temps permettra par ailleurs d'optimiser l'opération, compte tenu de la progressivité de l'impôt.

La société du 21^e siècle, plus mobile, moins figée dans les schémas de car-

rière du millénaire passé, a le besoin crucial d'un système de prévoyance moderne et flexible. Dans le 2^e pilier, le rachat est une réponse adaptée qui a fait et continue de faire ses preuves, quel que soit le niveau de salaire, comme l'illustre notre court exemple. Si les solutions personnalisées sont aujourd'hui limitées aux plus hauts revenus de la prévoyance surobligatoire, quel risque voit-on à les étendre plus largement dans le 2^e, voire dans le 3^e pilier? ■

Si les solutions personnalisées sont limitées aux plus hauts revenus, quel risque voit-on à les étendre dans le 2^e, voire dans le 3^e pilier?



Faites le pas vers la confiance

Avec Retraites Populaires Gestion, nous prenons en charge votre caisse de pension. Grâce à plus de 100 ans d'expérience dans la prévoyance en Suisse romande, nous avons les outils et les spécialistes pour répondre à vos besoins, quelle que soit la taille de votre institution. Ainsi, vous avez un partenaire à vos côtés pour vous accompagner.

Plus d'informations sur retraitespopulaires.ch/caisses-de-pension

Retraites Populaires **Gestion**

 **Retraites Populaires**